

Centres Sociaux

Soutien à la parentalité

Auxerre - Novembre 2014



- La légitimité d'intervention des centres sociaux.
- Les atouts des centres sociaux pour mener une mission spécifique sur la parentalité.



Des éléments de légitimité

Une philosophie d'action.

L'aide à l'enfance oscille depuis longtemps entre volonté d'interpeller la responsabilité des parents et la suppléance, entre la vision de parents démissionnaires et parents dépossédés.

Les centres sociaux, acteurs d'une politique familiale, privilégient depuis leur création une approche systémique liée à l'environnement des familles et sachant mettre progressivement l'enfant puis le jeune comme acteur de son développement pour l'accompagner ensemble vers son émancipation.



Des éléments de légitimité

Une circulaire 2012 qui fixe des objectifs précis dans ce sens.

Dans la perspective d'un agrément spécifique « familles », le projet familles, intégré au projet d'animation globale du centre social, doit présenter les caractéristiques suivantes :

• Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire ;

• Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au

renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter familiales;

• Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social ;

• Faciliter l'articulation des actions Familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Par leur position d'acteur du développement social local, les centres sociaux peuvent également contribuer à

la mise en cohérence des actions parentalité sur leur territoire et constituer des relais efficaces des dispositifs de soutien à la parentalité, en particulier, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents et les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.



Des éléments de légitimité

Un projet fédéral

Adopté à Lorient lors de l'assemblée générale le projet fédéral oriente les travaux du réseau fédéral afin de soutenir les habitants dans leur capacité à agir, à influencer sur leur vie, sur leur environnement.

Pour cela les points de repères donnés sont les suivants :

4 axes prioritaires d'action et 3 objectifs d'impact.

Ces objectifs sont les suivants :

Développer la compréhension des systèmes en jeu

Développer les capacités d'auto-organisation

Développer les capacités de dialogue et de négociation avec les institutions.

Adaptés aux actions de soutien à la parentalité ces objectifs d'impact sont riches de perspective.



Les atouts des centres sociaux

Un travail sur la durée : au rythme de la vie d'une famille.

Les actions menées avec les enfants ou avec les adultes permet d'installer une complicité propice à aborder des questions plus personnelles comme les questions d'éducation de ses enfants.

Le métier de parent s'exerce dans la quotidienneté et dans la proximité comme celui des csx !



Les atouts des centres sociaux

Une capacité à inscrire ce travail dans une approche globale.

- * Les questions de parentalité et d'éducation ont des origines diverses : difficultés scolaires, difficultés sociales, parent seul et/ou isolé, questions inédites ou jamais rencontrées, ...
- * Les occasions de rencontres des « habitants/adultes/parents » sont multiples et permettent d'aborder les questions de parentalité sous des angles différents.
- * La capacité des centres sociaux à être des plate-formes, des producteurs de coopération.



Les atouts des centres sociaux

Des approches diversifiées (cf ouvrage de Florence Ovaere)

- *Association des parents aux dispositifs et actions destinés aux enfants et aux jeunes*
- *Actions en direction des parents*
- *Lieux d'accueil et de temps de rencontre parents-enfants*
- *Parents et enfants dans la cité*



Les atouts des centres sociaux

Un personnel qualifié, une équipe qui trouve sa cohésion autour du projet social.

La circulaire précédente le prévoyait déjà mais celle de 2012 repose bien la nécessité d'un professionnel de bon niveau pour accompagner l'action collective famille :

« le référent famille doit être en possession d'un diplôme de niveau 3 »



Les atouts des centres sociaux

Un secteur d'activité du centre social au cœur duquel les pratiques professionnelles évoluent.

En tension entre Éducation Nationale et éducation spécialisée, entre activités récréatives et appui psychologique, le secteur d'intervention des centres sociaux se redéfinit sans cesse selon les territoires, les politiques qui y sont menées et les acteurs présents sur ce territoire, les actions sont en constante évolution.



Les atouts des centres sociaux

Un point fort des Csx : la volonté de travailler un partenariat éducatif avec les parents

Un risque : S'en tenir au travail avec les familles fréquentant habituellement les activités du centre social. Le manque de temps ou de volonté peut laisser les actions se mener avec un cercle de familles. Quid de la capacité d'aller vers les familles plus éloignées ?

